



# Encadrement technique SS4

## Préalable



**Domaine : Amiante**

### Objectif de la formation

---

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.  
Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.  
Développer ses compétences en prévention.

### Pré-requis

---

Savoir lire et écrire le français.  
Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

### Moyen pédagogique

---

Apports théoriques, diaporamas.  
Études de cas pratiques.  
Mise en situation sur plate-forme pédagogique disposant de l'ensemble des moyens matériels conformément à l'arrêté du 23 février 2012.  
Formateur titulaire d'une attestation de compétence « prévention du risque amiante » délivrée par l'INRS ou disposant de compétence dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques conformément à l'arrêté du 23 février 2012

### Programme

---

Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions  
Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions  
Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions  
Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention  
S'approprier la démarche de prévention des risques  
Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention  
Consulter et mobiliser tous les acteurs  
Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques  
Appliquer les principes de la ventilation  
Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations  
Organiser la gestion des situations d'urgence  
Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques  
Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en œuvre

### Évaluation des acquis de formation

---

Une épreuve théorique de 20 minutes est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire.  
Une épreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

### Validation

---

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

### Public concerné :

---

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

**Durée :**

Durée : 5 jours (35 heures) consécutifs ou non.

---

Activité relevant de l'article R 4412-144 du Code du Travail

Formation conforme à l'arrêté du 23 Février 2012

Fiche descriptive suivant document de référence du dispositif de formation amiante sous-section 4 – V1.5-2016 de l'INRS

Contact : 02.35.67.31.55

[contact@sfi-formations.fr](mailto:contact@sfi-formations.fr)